quelconques; et elles pourront aussi les vendre ou transporter en tout ou en partie d'une manière aussi pleine et entière et par la même autorité que mentionnée ci-dessus 5 par rapport aux biens-fonds (sujets aussi aux dispositions ci-après prescrites à cet égard); et sous le susdit nom de "l'institut " des artisans de Hamilton et de Gore," elles auront plein pouvoir de poursuivre et répon-10 dre, plaider et se défendre, citer et ester en justice dans toutes les cours de justice ou d'équité dans toutes et chaque actions, causes, plaidoyers, poursuites, matières et demandes quelconques d'une manière aussi 15 ample et efficace que tout corps politique ou incorporé ou toute autre personne habile en justice pourrait en loi poursuivre et répondre, plaider et se désendre en aucune manière quelconque; et sous le dit nom elles 20 pourront prendre tous transports et assurances de quelque nature que ce soit; et sous ce nom elles pouriont transporter, assurer, louer ou aliéner tous biens meubles, im-

II. Et qu'il soit statué, que dans toutes Dispositione et chacune les poursuites en loi ou en équité signification 25 qui pourront à l'avenir être intentées contre d'actions conla dite corporation, la signification des procé-tre la dite corporation. dures faite à la résidence du président ou 30 du secrétaire pour le temps d'alors, sera

suffisante pour obliger la dite corporation de

menbles ou mixtes.

comparaître et plaider à la dite poursuite ou poursuites; et dans le cas où il ne serait pas filé de compensation dans les dites pour-35 suite ou poursuites, la signification de toutes procédures subséquentes dans la dite poursuite ou poursuites sera faite personnellement au président ou au secrétaire pour le temps d'alors ou à la résidence ou lieu d'affaire de 40 l'un ou de l'autre des dits officiers, nonobstant toute loi, coutume ou usage à ce contraire.

III. Et qu'il soit statué, que pour la régie Election des des affaires de la dite corporation il sera officiera. choisi parmi les membres honoraires et